

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2018/2566(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur les mesures prises par les États-Unis contre le soutien agricole de l'Union européenne dans le cadre de la PAC (au sujet des olives espagnoles)	
Sujet	
3.10.06.06 Plantes oléagineuses	
3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	
6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	
6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce	
Zone géographique	
États-Unis	
Espagne	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Agriculture et développement rural	 Adam SIEKIERSKI Czesław	23/01/2018

Événements clés			
14/03/2018	Débat en plénière		
15/03/2018	Résultat du vote au parlement		
15/03/2018	Décision du Parlement	T8-0091/2018	Résumé
15/03/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2566(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/8/12155

Portail de documentation					
Question orale/interpellation du Parlement		B8-0007/2018	12/03/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0137/2018	14/03/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0138/2018	14/03/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0145/2018	14/03/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0147/2018	14/03/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0148/2018	14/03/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0149/2018	14/03/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0151/2018	14/03/2018	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0137/2018	14/03/2018		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0091/2018	15/03/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)366	30/08/2018	EC	

Résolution sur les mesures prises par les États-Unis contre le soutien agricole de l'Union européenne dans le cadre de la PAC (au sujet des olives espagnoles)

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les mesures prises par les États-Unis contre le soutien agricole de l'Union européenne dans le cadre de la PAC (au sujet des olives espagnoles).

Le texte adopté en plénière avait été déposé par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, GUE/NGL, Verts/ALE et ELDD.

Pour rappel, le ministère du commerce des États-Unis a pris une décision provisoire d'appliquer des droits de douane sur les olives espagnoles au motif que les produits oléicoles seraient importés aux États-Unis en dessous de leur prix de marché en raison des subventions accordées par l'Union européenne aux producteurs.

Les répercussions économiques qu'auraient ces droits sur le secteur des olives espagnol s'ils venaient à devenir permanents sont estimées par le secteur à entre 350 et 700 millions de euros pour les cinq à dix années à venir, ce qui pourrait provoquer la fin des exportations d'olives de table espagnoles.

Les producteurs espagnols pourraient perdre le marché américain, tandis que des concurrents de pays tiers profiteraient de la place rendue vacante en termes d'exportations par la décision des États-Unis.

Les députés ont insisté sur le fait que les subventions allouées par la PAC aux producteurs primaires d'olives de table en Espagne sont en accord avec les réglementations de l'OMC.

Dans ce contexte, le Parlement a invité les autorités des États-Unis à revenir sur leur décision provisoire et à rétablir une approche mutuellement constructive dans ce domaine, au profit des producteurs et des consommateurs des deux côtés de l'Atlantique.

Pour sa part, la Commission est appelée à :

- entreprendre toutes les actions diplomatiques nécessaires, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre de l'OMC, pour défendre le système d'aides de la PAC, considéré par l'OMC comme ne faussant pas les échanges et reconnu par l'OMC au titre de sa « catégorie verte » ;
- étudier la possibilité de contester toute les décisions finales américaines devant l'OMC ;
- poursuivre l'assistance fournie au secteur des olives espagnol et au gouvernement d'Espagne en vue de veiller au plein respect des règles de l'OMC par les autorités des États-Unis au cours de ces enquêtes ;
- unir ses forces à celles des autorités espagnoles et du secteur des olives en Espagne, et à continuer d'échanger toute information pertinente avec les autorités des États-Unis afin d'empêcher l'adoption de toute mesure injustifiée.

En dernier lieu, le Parlement a exprimé sa vive préoccupation concernant les conséquences négatives que la procédure compensatoire américaine pourrait avoir sur le modèle agricole européen tout entier.